

2024



Premier Groupe de presse Passion en France avec 8 titres référents.

Histoire et Collections raconte l'Histoire par le prisme de la Collection.

1. HISTOIRE ET COLLECTIONS PUBLICATIONS

Spécialisées dans les domaines de l'actualité et de la collection, de véhicules, de militaria, de maquettes et du vintage

4 centres d'intérêts experts :

• **Actualités**

RAIDS

RAIDS AVIATION

• **Locomotion**

CHARGE UTILE

• **Militaire**

MILITARIA

GBM (Guerre, Blindé et Matériel)

• **Loisirs**

WINGMASTERS

STEELMASTERS

2. HISTOIRE ET COLLECTIONS EDITION

Éditeur de livres très actif dans ces domaines, Histoire & Collections publie plus d'une centaine d'ouvrages par an en français et en anglais

3. HISTOIRE ET COLLECTIONS EVENTS

Acteur majeur, Histoire et Collections expose dans de nombreux salons et participe aux principaux événements :

- Rétromobile (Paris) – Février
- Sofins (Bordeaux) - Mars
- Les Heures Historiques de Sully sur Loire – Mai
- Eurosatory (Villepinte) – Juin
- Milipol (Paris) – Novembre

Wingmasters

CONCEPT

Dès la première année de sa création, en 1997, WINGMASTERS s'est imposé comme leader des Magazines de Modélisme, centré sur les maquettes d'avions.

POSITIONNEMENT

Unique sur son marché, WINGMASTERS est un magazine d'information sur l'actualité de l'univers (expositions, concours, nouveautés, maquettes...) qui donne des conseils techniques sur le montage, la décoration des modèles et fournit un contenu historique sur les modèles.

PÉRIODICITÉ

Bimestriel

PRÉSENTATION

Rédacteur en chef : **Emilien Pépin**

84 Pages + un blog www.wingmastersmag.com

Couverture vernie – maquette dense

Prix de vente : 7.90 €

PERFORMANCES

Tirage : 18 000 exemplaires dont 3 000 abonnés

Distribution : MLP

CIBLE

Prioritairement des Hommes, aficionados de la maquette plastique, ce hobby merveilleux qui opère le mariage du ludique avec l'Histoire.

PLANNING 2024

N°	DATÉ	PARUTION	TECHNIQUE
157	JANV/FÉV	29 DÉCEMBRE	13 DÉCEMBRE
158	MARS/AVRIL	23 FÉVRIER	8 FÉVRIER
159	MAI/JUIN	26 AVRIL	11 AVRIL
160	JUIL/AOÛT	27 JUIN	13 JUIN
N°S11	SPÉCIAL	27 JUIN	15 MAI
161	SEPT/OCT	29 AOÛT	13 AOÛT
162	NOV/DÉC	25 OCTOBRE	10 OCTOBRE
N°S12	SPÉCIAL	30 DÉCEMBRE	16 DÉCEMBRE

Sous réserve de modification

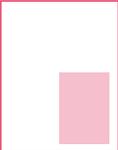
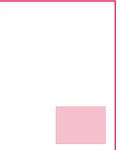
TARIFS 2024 (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
4 ^e de couverture	1 900
3 ^e de couverture	1 600
2 ^e de couverture	1 700
Simple Page	1 500
Double Page	3 000
1/2 Page	800
1/4 Page	500
1/8 Page	300
1/16 Page	200
Opérations Spéciales Encarts	Nous consulter -

DÉGRESSIFS (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
Jusqu'à 5 insertions	10%
De 6 à 12 insertions	20%
A partir de 13	30%
Remise Professionnelle Cumul des mandats	15% 3%

INFORMATIONS TECHNIQUES

Page	Double page	1/2 page L	1/2 page H
			
210 x 297 mm P.P.	420 x 297 mm P.P.	185 x 130 mm F.U.	90 x 265 mm F.U.
1/4 page H	1/4 page L	1/8	1/16
			
90 x 130 F.U.	185 x 60 F.U.	90 x 60 F.U.	90 x 30 F.U.

- REMISE DES ÉLÉMENTS : J-30
- IMPRESSION : offset, trame 150
- MODE DE BROCHAGE : dos piqué

ÉLÉMENTS À FOURNIR :

PDF 1.3 - Fogra 39L CMJN - 300 DPI - 300% Taux d'encre max.

Rajouter 5 mm de rogne et les traits de coupe pour les formats plein papier.

Pour les doubles pages, nous fournir impérativement deux pages simples.

Pour la double d'ouverture, prévoir un greccuage de 10 mm (5 mm de chaque côtés).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Conclusion du contrat

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce paraît contraire à la législation en vigueur ou est refusée par l'ARPP.

Report et annulation de parution

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit dix semaines avant la date de parution.

Utilisation du titre

Les titres des publications appartenant à leurs éditeurs respectifs, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de l'éditeur (nous consulter).

Règlement

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur au régisseur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente dudit régisseur ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter (modèle fourni par MediaObs sur demande). Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par MediaObs. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être alors demandé une avance de 30% du montant HT à la commande. La publicité est payable sans escompte à 45 jours fin de mois de facturation.

Modifications

MediaObs se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

Documents et Bon à tirer

Les documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, MediaObs ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de MediaObs. Tous les textes, fichiers informatiques ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention « publi-information » ou « publi-reportage ». Ces textes, photographies ou fichiers informatiques devront être soumis à l'accord des supports et de la régie. Les fichiers informatiques et documents non réclamés dans un délai de 12 mois suivant la parution seront détruits. La réalisation de typons ou tout document technique par MediaObs ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. Toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports reste leur propriété artistique.

Créations graphiques

Les créations graphiques réalisées par MediaObs pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité signé par MediaObs dans les supports dont il assure la régie publicitaire. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé pour cette prestation.

Justificatifs

Pour les titres adhérents à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SEPM et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence utilisant l'outil.

Loi applicable - Attribution de juridiction

Les relations entre MediaObs et le client sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.



CONTACTS

Corinne Rougé

crouge@mediaobs.com
01 44 88 93 70

Sandrine Kirchthaler

skirchthaler@mediaobs.com
01 44 88 89 22

Martin Rougé

mrouge@mediaobs.com
01 44 88 89 10

Studio

Louis Fourquet

studio@mediaobs.com
01 44 88 89 26

Digital

Baptiste Mirande

bmirande@mediaobs.com
01 44 88 89 06